Conseil des droits de l’homme

47e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Albanie**

Genève, le 4 novembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l’Albanie. Elle salue les progrès de l’Albanie dans le cadre du renforcement de l’application de la loi sur la protection des minorités nationales et lui formule les recommandations suivantes :

1. Améliorer la mise en œuvre des mesures pour combattre la violence domestique, notamment dans la prise en charge des victimes, et appliquer les sanctions appropriées aux auteurs de ces crimes.
2. Amender le régime encadrant la création d’organisations de la société civile afin qu’il soit plus rapide et moins coûteux, de manière à accroître la représentation des communautés dans les processus de consultation.
3. Garantir l’indépendance de l’institution nationale des droits de l’homme et lui allouer des ressources humaines et financières suffisantes afin de renforcer ses capacités et garantir l’application effective de ses recommandations.
4. Intensifier les réformes de l'enseignement pré-primaire, renforcer les investissements dans l'éducation et garantir l'inclusion des jeunes dans les opportunités éducatives et professionnelles.

Je vous remercie.